



Notre règlement des études

Le règlement des études définit les règles selon lesquelles les élèves sont évalués sur leurs progrès, leurs connaissances, leurs compétences et leurs attitudes. Il définit également les décisions prises en conseil de classe qui découlent de ces évaluations (année complémentaire, mise en place d'un soutien personnalisé, mise en place d'un projet d'intégration, passage dans l'enseignement individualisé, octroi ou non du CEB,...)

1. Le portfolio individuel

« Un portfolio est un portrait soigneusement confectionné avec des connaissances, avec des attitudes et avec des habiletés propres à une personne. Par l'entremise de celui-ci, l'élève raconte une partie de son histoire personnelle : l'aventure emballante du développement de ses compétences » (Black, 1993)

Chaque enfant de notre école possède un portfolio qu'il construit et complète au fil du temps, aidé par les enseignants. Cet outil comporte trois parties : une partie de présentation, une partie d'apprentissage et une partie d'évaluation.

Il a pour raisons d'être:

- Encourager les élèves à prendre en charge leur apprentissage
- Illustrer la croissance et les progrès de l'enfant
- Impliquer l'élève dans l'autoévaluation de ses apprentissages
- Développer la métacognition des élèves en les amenant à prendre du recul par rapport à leurs apprentissages afin de réfléchir sur ce qu'ils viennent d'apprendre et comment ils l'ont appris
- Permettre aux élèves et à l'enseignant d'établir et d'énoncer des buts communs
- Tendre vers une évaluation adaptée des apprentissages de l'élève
- Fournir aux élèves d'autres occasions réelles d'apprentissage lorsqu'ils doivent sélectionner des travaux, justifier leurs choix et présenter leur portfolio à leur enseignant, à leurs parents ou à leurs pairs
- Tracer l'évolution dans le temps d'une ou plusieurs productions ou réalisations

- Démontrer la progression ou l'appropriation d'un ou plusieurs concepts par les apprenants
- Créer une collection de travaux préférés ayant une importance particulière pour l'enfant
- Communiquer de façon plus personnalisée avec les parents
- Créer un outil de liaison, d'information et de suivi entre les enseignants d'un même cycle qui échangent les élèves afin de faciliter la différenciation des apprentissages
- S'assurer d'une transition harmonieuse ou d'une continuité pour les apprenants d'une année à l'autre, d'un cycle à l'autre
- S'en servir pour fin d'évaluation diagnostique
- Mieux vivre l'évaluation formative
- Mettre en avant les réussites de l'élève
- S'appuyer sur les forces de l'élève pour définir des défis de réussites
- Développer une pratique nouvelle en évaluation des compétences, des savoirs- être, des savoirs- faire et des stratégies d'apprentissage

Le portfolio sera présenté par l'élève trois fois par an aux parents, début novembre, fin janvier et fin juin.

2. L'évaluation formative

L'**évaluation formative** est une démarche d'évaluation intégrée à un apprentissage. Elle s'inscrit dans une approche constructiviste de l'apprentissage. Elle s'apparente à un processus d'accompagnement qui rend lisible les variables en jeu dans l'apprentissage.

Ce mode d'évaluation repose sur différents outils pédagogiques :

- la mise en œuvre de critères d'évaluation par une démarche de contractualisation ou de négociation : l'apprenant peut mesurer le chemin parcouru et celui restant à parcourir. Ces critères permettent une décentration de l'apprenant en même temps qu'ils favorisent sa centration sur la tâche à réaliser ;
- le concept de l'erreur formative : l'erreur est positive, elle fait partie de l'acte d'apprendre, elle doit être analysée et traitée dans une approche différenciée ;
- les entretiens d'évaluation : ils visent à permettre à l'apprenant à prendre conscience des stratégies qu'il utilise, à porter une réflexion critique sur son activité. C'est aussi un temps de mise en confiance de l'apprenant.

L'évaluation formative permet à l'apprenant de piloter son propre processus d'apprentissage.

Les travaux des enfants seront regroupés dans une farde intitulée « Voilà où j'en suis ». Les escaliers des savoirs et des compétences seront intégrés dans la partie « Evaluation » du portfolio. Les défis permettant à l'enfant de s'impliquer dans un processus d'action et de réussite seront placés dans la partie « Apprentissage » du portfolio.

3. L'évaluation des compétences ou bilan des acquis

Deux fois par an, des épreuves seront présentées aux enfants de notre école. Ces épreuves seront créés par les enseignants, d'autres pédagogues ou encore issues des Outils d'évaluation de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elles seront définies à l'avance, selon les programmes et identiques chaque année.

Seuls les élèves de première année ne passeront aucun bilan des acquis, seule l'évaluation formative sera utilisée et intégrée au portfolio afin de laisser la possibilité aux enfants d'apprendre à leur rythme et sans stress !

Elles auront comme objectif d'évaluer les progrès de l'élève dans chaque domaine déterminé par les Socles de compétences (Savoir lire, Savoir écrire, Savoir parler et écouter, Nombres et Opérations, Grandeurs, Solides et figures, Traitements de données, Néerlandais, Eveil scientifique, Eveil géographique et historique.). Elles seront en lien constant avec les escaliers communs de compétences et de connaissances à atteindre par cycle, escaliers construits en continuité au sein de notre équipe pédagogique. Tous les élèves d'une même année passeront les mêmes épreuves mais dans des conditions différentes, adaptées à leurs forces.

Elles seront basées sur des défis ou des situations complexes en lien avec les apprentissages effectués pendant la période précédant ces bilans et qui demanderont à l'élève de mobiliser ses savoirs et ses compétences pour les résoudre.

En fin de la première étape, en deuxième primaire, les évaluations seront communes à tous les élèves de la Ville de Bruxelles, mais non certificatives.

A la fin de la deuxième étape, fin de sixième primaire, les évaluations seront communes, externes et certificatives (avec octroi ou non du CEB) .

Ces évaluations de fin d'étape permettront de dresser un état des lieux précis en termes de compétences pour chaque élève.

3 .Décisions du Conseil de classe

Trois fois par an, avant la rencontre avec les parents, tous les professeurs et les différents intervenants se réunissent pour établir un bilan des progrès et des difficultés de chaque élève. Lors de ces conseils, des décisions sont prises pour mettre en place un plan individuel d'apprentissage (PIA) et pour définir les rôles et actions de chacun. Certaines décisions sont communiquées à l'élève et à ses parents, en vue de les impliquer dans le processus d'accompagnement.

Notre PMS participe à certains conseils de classe et s'implique pour soutenir les familles dans leur démarches de soutien ou d'orientation.

C'est le Conseil de classe qui délibère en fin d'année et qui détermine la suite du parcours scolaire de l'enfant. Cette décision est notée dans le « bulletin », document officiel de la Ville de Bruxelles, en fin d'étape uniquement.

L'équipe éducative du Tivoli